

**URBANISME**

**ZAC Louis Rousseau**

Compte-rendu annuel 2007 du concessionnaire : SADEV'94

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

En application de l'article 5 II de la loi du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales, la convention par laquelle la ville d'Ivry-sur-Seine a confié à la SADEV'94 l'aménagement de la ZAC Louis Rousseau, fait obligation à la SADEV'94 de soumettre à l'examen de la collectivité le compte-rendu annuel comportant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie actualisés.

Vous trouverez ci-après l'état des dépenses et recettes ainsi que le bilan prévisionnel arrêtés au 31 décembre 2007.

▪ la réalisation des dépenses et des recettes au 31 décembre 2007 :

- Les dépenses réalisées depuis le début de l'opération s'élèvent à 3 775 847,49 € HT.

La seule dépense réalisée en 2007, pour un montant de 2050 € HT, concerne l'entretien du lot 1 qui reste à commercialiser.

→ le reste à réaliser s'élève à 276 593 € TTC et concerne les postes suivants :

- mise en état des sols, entretien lot 1 : 1 465 € TTC,
- travaux VRD sur la rue Louis Rousseau au droit du lot 1 : 78 261 € TTC,
- honoraires techniques : 2 202 € TTC,
- impôts, taxes et assurances : 6 014 € TTC,
- contentieux : 480 € TTC,
- frais de commercialisation : 3 077 € TTC,
- fonds de concours extension école : 115 169 € TTC,
- frais divers : 1 063 € TTC,
- frais financiers : 5 970 € TTC,
- rémunération de l'aménageur : 62 891 € TTC.

- Les recettes réalisées depuis le début de l'opération s'élèvent à 3 815 040 € HT. Aucune recette n'a été réalisée dans l'année.

→ le reste à réaliser concerne :

- la commercialisation du lot 1, soit 307 638 € TTC.

▪ Le bilan prévisionnel : le bilan des dépenses est estimé à un montant de 4 547 382 € TTC. La programmation sur le dernier lot à commercialiser est toujours à l'étude.

Je vous propose donc d'approuver le compte-rendu annuel 2007 de la SADEV'94 concernant la ZAC Louis Rousseau.

P.J. : compte-rendu annuel 2007 de la SADEV'94.

## **URBANISME**

### **ZAC Louis Rousseau**

Compte-rendu annuel 2007 du concessionnaire : SADEV'94

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L 311-1 à L 311-4 et R 311-10 à R. 311-16 relatifs à la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC),

vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales,

vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et ses décrets d'application, notamment le décret n° 2001-261 du 27 mars 2001 relatif aux ZAC,

vu sa délibération du 19 novembre 1998 approuvant le dossier de création de la ZAC Louis Rousseau,

vu sa délibération du 23 septembre 1999 approuvant le traité de concession de ladite ZAC passé entre la Ville et SADEV'94,

vu sa délibération du 22 juin 2000 approuvant le dossier de réalisation de ladite ZAC et notamment, le Plan d'Aménagement de Zone, le programme des équipements publics et les modalités prévisionnelles de financement,

vu le compte-rendu annuel présenté par la SADEV'94, comportant l'état des dépenses et recettes arrêté au 31 décembre 2007, le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie, ci-annexé,

### **DELIBERE**

(par 40 voix pour et 4 abstentions)

**ARTICLE UNIQUE :** APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2007 présenté par la SADEV'94 relatif à la ZAC Louis Rousseau, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 24 OCTOBRE 2008